

Juriste d'entreprise

Par **melouche34**, le 11/12/2016 à 11:34

Estce que c'est [s]légal[/s] d'exercer le metier de juriste d'entreprise avec une simple attestation de competence délivrée par une ecole a distance? sachant que cette formation est qualifiante, complete et suis tout le programme de juriste d'entreprise sauf l'anglais.elle est soumise au controle pedagogique de l'etat,et titulaire de la norma AFFNOR.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/12/2016 à 13:49

Bonjour

[citation] Estce que c'est légal d'exercer le metier de juriste d'entreprise avec une simple attestation de competence délivrée par une ecole a distance? [/citation]

Ben si un employeur a jugé que vous aviez les compétences pour occuper le poste de juriste d'entreprise, je ne vois pas ce qu'il y a d'illégal.

Par **socrate1997**, le 11/12/2016 à 14:10

Bonjour

Si on observe son niveau (si c'est celui indiqué dans son profil) elle est en L1. Donc peut être qu'elle veut faire cette formation (savoir si cette formation permet d'être juriste). La question porte peut être sur la reconnaissance des patrons de cette formation ?

Une personne peut-elle exercer comme juriste sans avoir de soucis en cas d'erreur de conseils juridiques si une personne l'attaque avec la formation indiquée ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/12/2016 à 14:19

Bonjour

Pour ma part, je pense que si on veut être juriste, le mieux est de faire un M2. Cela dit, il serait bien que melouche nous en dise plus sur cette fameuse formation, notamment en nous

indiquant le site internet.

Par **melouche34**, le **01/05/2017** à **11:18**

le site internet c'est www.efcformation.com

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/05/2017** à **11:52**

BONJOUR et bonne année vu qu'on ne vous a pas revu depuis décembre 2016 [smile3]

Alors sur le site je vois [citation] Organisme Privé d'Enseignement à Distance soumis au Contrôle Pédagogique de l'État[/citation]

Je suis aller dans l'onglet "EFC" puis sur "Questions Fréquentes" on peut lire :

[citation]Les diplômes d'État préparés avec l'EFC sont forcément reconnus par l'État et les professionnels de la comptabilité et de la gestion.

Les formations professionnelles de l'EFC correspondent, à la lettre, aux normes exigées par les professionnels des secteurs concernés. À la fin de la formation à l'EFC, nos élèves reçoivent un certificat de fin de formation qui atteste de la qualification et des compétences acquises par l'élève. [/citation]

Toutefois en allant un peu plus bas je vois [citation] Les formations sont-elles diplômantes ? Quel est le niveau à la fin de la formation ? [/citation] Il est question de BEP, Bac Pro, BTS, ou Licence, mais pas de Master D'ailleurs quand je consulte le formation juriste d'entreprise, il n'est dit à aucun moment que cette formation donne lieu à la remise d'un diplôme.

Très franchement, si vous voulez être juriste d'entreprise, il est préférable de vous inscrire en face de droit.

Par **melouche34**, le **01/05/2017** à **12:08**

oki, je vais m'inscrire a la capacité en droit jespere qu'elle st pas trop difficile